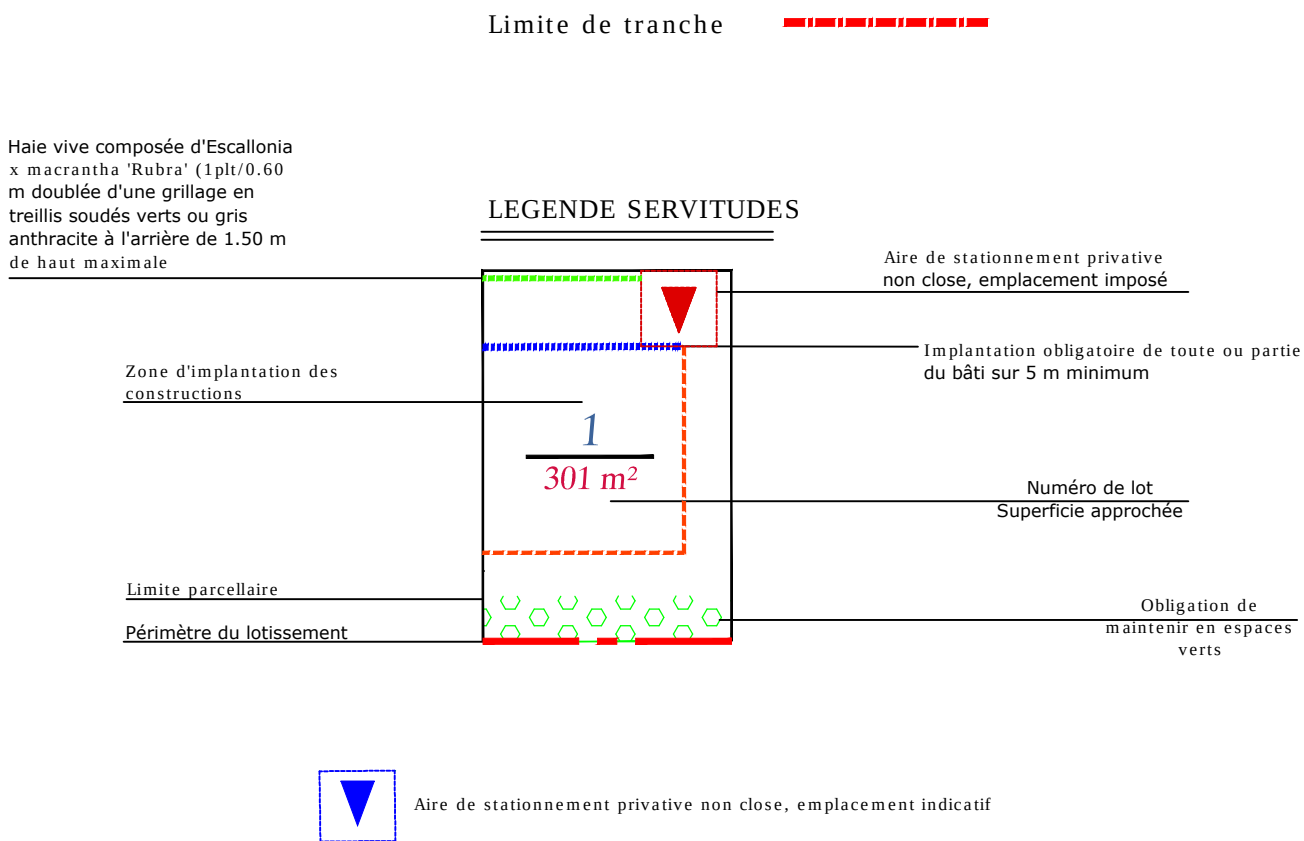




Les cotes et superficies indiquées sur ce plan sont approximatives, elles seront précisées par le géomètre après le bornage des lots

Les propriétaires ne pourront pas ouvrir d'accès automobiles aux lots ou d'espaces privatifs de stationnement non clos au droit des pans coupés des limites privatives, ni au droit des espaces verts communs, ni au droit de l'emplacement nécessaire pour les candélabres. Les accès privatifs et emplacements de stationnement privatif non clos seront aménagés sans qu'il soit porté préjudice aux branchements particuliers du lot, aux végétaux et arbres, aux éléments de réseaux ou tous autres aménagements créés sur les espaces communs.

Le règlement graphique vient en complément du règlement écrit auquel il convient de se référer.

Département du CALVADOS
Commune de Houlgate

Maitre d'ouvrage
PIERREVAL AMENAGEMENT

Les jardins de la Côte fleurie
PARTIE 2

Pièce n°	Version
PA4	10

Composition d'ensemble

Etabli par	Date	
MM	01.02.2017	Modification du plan de composition spatiale
MM	06.02.2017	Modification du plan de composition spatiale
MM	27.03.2017	Modification du plan de composition spatiale
MM	28.03.2017	Modification du plan de composition spatiale
MM	03.04.2017	Modification du plan de composition spatiale
MM	04.04.2017	Modification du plan de composition spatiale
MM	09/05/2017	Modification du plan de composition spatiale
MM	15/05/2017	Dépôt permis d'aménager
ST	15/03/2018	Mise à jour plans suite à étude environnementale

Echelle : 1/500
N° dossier : 6160136

PA

